35eme Congrès National de la Confédération des Coopératives Vinicoles de France à avignon (3-5 juillet 2007)

La C.C.V.F inquiète des propositions de l'OCM vitivinicole

La CCVF s'est inquiétée, lors de son assemblée générale du 5 juillet, par son président Denis Verdier qui a interpellé le gouvernement au sujet des lourdes menaces que fait peser le projet de réforme de l'OCM viti-vinicole présenté par Mme FISCHER BOEL le 4 juillet (arrachage de 200.000 hectares, libéralisation totale des plantations en 2012…).

Ce projet lui semble renier les particularités de la filière viticole européenne pour aller vers une libéralisation globale. Cette réponse pourrait « sonner le glas » de bon nombre de producteurs et des territoires qu'ils occupent. « Plus que consciente d'un nécessaire développement durable et de l'équilibre des territoires, soucieuse des moyens que l'OCM devrait conserver spécifiquement à la filière et en particulier pour structurer et investir vers l'aval, la CCVF attend une réelle volonté politique de la France pour modifier le projet d'OCM vitivinicole en profondeur. »

Denis Verdier en a appelé solennellement à Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, qui était représenté par Michel Cadot, son directeur de cabinet, pour obtenir de Bruxelles une OCM responsable et porteuse de perspectives pour les vignerons français.

Celui-ci est venu porter à l'assemblée la pensée du ministre (voir communiqué ci-dessous) et dire que la proposition de la Commission n'était qu'une base de négociation et que négociation il y aurait. Que le cadre n'était pas adapté et qu'il ne serait pas accepté. Que la France défendrait une autre vision car c'était un enjeu majeur. Il a notamment rejeté la libéralisation des droits de plantation (même après 2012), l'arrachage systématique de 200.000 hectares (vers un arrachage temporaire et sur la base du volontariat) et demandait la création d'outils de gestion de risques nationaux, la distillation de crise maintenue et rendue obligatoire, une répartition financière équilibrée et des aides à la promotion.

C'est sur ces bases que le ministre va négocier dès le 16 juillet à Bruxelles avec ses collègues européens, un accord devant être trouvé d'ici la fin de l'année 2007 sous la présidence portugaise. On le voit le travail ne manque pas pour les responsables et les gouvernants.

REFORME DE L'OCM VITIVINICOLE :

Pour Michel BARNIER, « Des orientations nouvelles mais des solutions encore mal adaptées » Communiqué du 4.07.2007

La Commission européenne vient de rendre publique sa proposition de réforme de l'Organisation Commune de Marché (OCM) vitivinicole.

Michel Barnier a déclaré : « *Autant la France peut partager les principaux objectifs de cette réforme, autant d'importantes divergences apparaissent quant aux moyens mis en œuvre pour les atteindre. Cette réforme ne pourra être acceptée par la France que si elle prend en considération les intérêts bien compris de la filière viticole française et européenne. Je serai extrêmement vigilant et ferme sur l'ensemble de ces points et très actif dans la négociation qui s'engage. Je maintiendrai dans les semaines et mois à venir maintenir une étroite concertation avec les différents responsables de la filière viticole française.* »

La proposition de la Commission contient un certain nombre de dispositions qui ne sont pas acceptables dans la mesure où elles vont clairement à l'encontre des intérêts de la viticulture française et européenne et des objectifs de compétitivité.

La France, qui s'était élevée avec force contre l'orientation initiale des premières communications de la Commission, souhaite une réforme en profondeur de l'OCM tournée vers un objectif de reconquête et d'expansion dans un marché mondial en développement. Il faut pour cela des mesures ambitieuses.

L'arrachage doit être limité et particulièrement encadré, pour servir à l'amélioration du vignoble, sur une base volontaire. L'arrachage temporaire doit être envisagé.

La libéralisation des droits de plantation après 2013 serait totalement inopportune et dangereuse.

En supprimant sans alternative les mécanismes de gestion de marché, la Commission prend le risque de laisser les inévitables variations de production se transformer en crises graves. Au contraire, il est impératif de disposer d'un éventail de mesures permettant d'anticiper les crises, notamment à travers les interprofessions, mais aussi de les gérer, via une distillation totalement rénovée, pouvant être rendue obligatoire.

La Commission ne prend pas non plus en compte les exigences qualitatives et environnementales de la filière. S'il est nécessaire de le rénover et de le rendre moins coûteux, le régime actuel de valorisation des sous-produits doit être maintenu.

La France réaffirme également son attachement au maintien des règles actuelles de production et d'élaboration des AOC viticoles dans l'aire, ainsi qu'à la protection de l'ensemble des mentions traditionnelles existantes.

De nouvelles dispositions devront être introduites dans la réforme, notamment en faveur de l'investissement dans les entreprises d'aval et du regroupement de l'offre.

Enfin, plusieurs propositions de la Commission devront être fortement amendées pour pouvoir être acceptées : règles d'étiquetage, pratiques œnologiques, signes de qualité.

Photo1 : Lors de l'assemblée générale de la CCVF , Mrs Michel CADOT, Directeur de Cabinet de Michel BARNIER , Denis VERDIER, président de la CCVF et Jean-Michel LEMETAYER, président de la FNSEA

Photo 2 : Christian Gély (FNSEA_Vin), Jérôme Despey (Président Viniflhor),Jean-Michel Lemétayer (Président FNSEA) et Denis Verdier (Président CCVF)